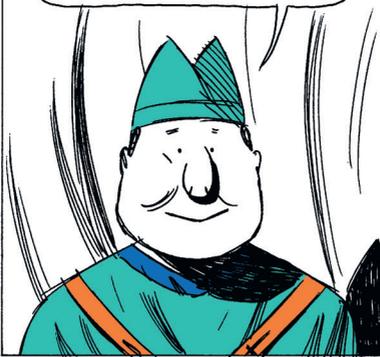


Il y a donc encore une condamnation par l'église, c'est ça ?

OUI, LES LAÏCS NE PEUVENT PLUS POSSÉDER LA DÎME.

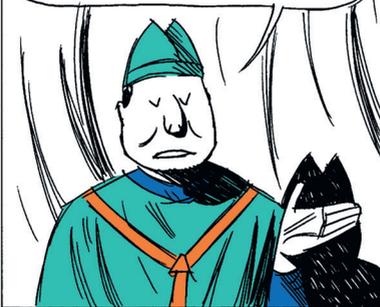


Surtout, le sens de cette taxe évolue : son versement devient le signe et le symbole de la soumission à l'Église.

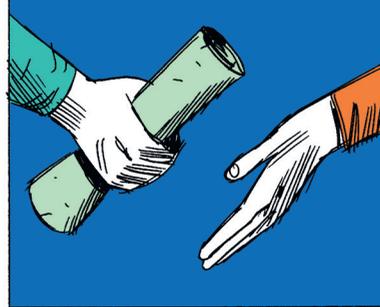


Dans le même temps on observe un essor des seigneuries ecclésiastiques.

D'ABORD PAR LE REJET DE TOUTS LES PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS PAR LES LAÏCS SUR LES BIENS D'ÉGLISE.



Et les laïcs, par culpabilité et pour bénéficier des prières du clergé, font de plus en plus de dons.



De plus, les ecclésiastiques acquièrent eux-mêmes de nouvelles terres.



EN OUTRE, LES BIENS ECCLÉSIASTIQUES SONT TENUS POUR INALIÉNABLES.

ET ILS SONT SOUVENT PROTÉGÉS DE L'EMPRISE DES LAÏCS PAR UN STATUT D'IMMUNITÉ.



Cette concentration de biens et de droits entre les mains de l'Église a une conséquence simple :

elle **S'ENRICHIT.**